



CONDITIONS GÉNÉRALES 2024-2025 Internat

1. Inscription	2
2. Réinscription	2
3. Paiement unique (pour les nouveaux élèves)	2
3.1 Droits d'Admission	2
3.2 Dépôt de garantie.....	2
4. Frais annuels	2
4.1. Frais de scolarité et d'internat.....	2
4.2 Remise pour fratrie	2
5. Dépenses supplémentaires	3
5.2 Frais diplôme IB.....	3
5.3 Uniforme scolaire	3
5.4 Learning Centre	3
6. Paiement des frais	4
7. Facturation trimestrielle	4
8. Conséquences en cas de retard de paiement ou de non-paiement	4
9. Retrait	4
10. Changements de statut	5
11. Présence	5
12. Assurance maladie et accident	5
13. Visa et permis de séjour étudiant	5
14. Utilisation des photos et protection des données	5
15. Responsabilité en matière de dommages et de vol	6
16. PROTECTION de l'enfant	6
17. Responsabilité générale, acceptation, droit applicable	6
Annexe	7
A1. Résumé des services	7
A2. Résumé des frais (internat en semaine).....	8
A3. Résumé des frais (internat complet)	9
A4. Frais liés au Learning Centre	10

1. INSCRIPTION

En remplissant ou en signant le Contrat d'inscription, ou en payant tout ou une partie ou la totalité du montant dû indiqué dans les présentes, les parents, le tuteur légal ou la **Partie signataire** concluent un contrat de scolarité avec l'école internationale St Georges et reconnaissent avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions générales pour l'année scolaire 2024-2025.

Les conditions générales régissent le contrat de scolarité et l'ensemble de la relation contractuelle entre la Partie signataire et l'école internationale St Georges.

2. REINSCRIPTION

Les élèves actuels sont automatiquement réinscrits, et par conséquent, les parents, le tuteur légal ou la partie signataire reconnaissent avoir lu et accepté sans réserve les termes et conditions pour toutes les années académiques suivantes, sauf indication contraire appropriée conformément aux délais de préavis requis. Veuillez vous référer aux Conditions de retrait (10).

3. REGLES DE L'ÉCOLE

Il est conditionnel au maintien de votre enfant à l'école que celui-ci se conforme aux règles de l'établissement, telles que communiquées dans le manuel et les politiques associées, et que les parents respectent le Code de conduite des parents.

L'école a une tolérance zéro quant à l'utilisation, la vente ou la distribution de drogues ou d'autres substances interdites. En cas de suspicion d'usage de drogue ou de toute autre substance prohibée, l'école se réserve le droit d'effectuer des tests de dépistage. Un test salivaire peut être réalisé par l'infirmière scolaire ou un membre du personnel supérieur, et, si nécessaire, un test d'urine par un médecin externe. Une expulsion immédiate peut être ordonnée en cas de consommation, possession, distribution ou participation à la distribution de drogues, de stupéfiants ou de toute autre substance prohibée.

4. PAIEMENT UNIQUE (POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES)

4.1 DROITS D'ADMISSION

Les droits d'admission sont exigibles dans un délai de 10 jours ouvrables à partir du moment où l'élève se voit proposer une place au sein de l'établissement. Ce paiement permet de réserver la place. Il n'est pas remboursable et n'est pas crédité sur les frais du premier trimestre.

Pour les élèves en provenance d'une autre école internationale en Suisse, une réduction de 50 % sera appliquée sur les droits d'admission.

	Internat en semaine	Internat complet
Y6-Y13	CHF 8'500.—	CHF 8'500.—

4.2 DEPOT DE GARANTIE

Un **dépôt de garantie de 4'000 CHF** est obligatoire en plus des frais énoncés ci-dessus. Ce dépôt sera remboursé après le départ de l'élève de l'école internationale St Georges et lorsque les sommes dues seront entièrement réglées.

5. FRAIS ANNUELS

Les **élèves en internat complet** restent sur le campus pendant le trimestre entier et rentrent chez eux pour les vacances.

Les **élèves en internat en semaine** passent cinq nuits par semaine sur le campus et rentrent chez eux le week-end.

5.1. FRAIS DE SCOLARITE ET D'INTERNAT

Ces frais couvrent :

- Les dépenses communes liées à la scolarité normale.
- Les dépenses liées à l'internat complet/en semaine, dont la restauration et l'hébergement, et divers services tels que le tutorat et la supervision par les responsables de maison, le nettoyage et l'entretien des chambres et des installations communes, la blanchisserie pour le linge de lit, etc.
- Pour les élèves en internat complet, l'entretien normal des vêtements personnels est également inclus.
Les frais de nettoyage à sec sont facturés séparément.

Veuillez consulter le résumé des services et le résumé des frais en annexe.

	Internat en semaine	Internat complet
Y6 - Y7	CHF 69'690.—	CHF 94'250.—
Y8 - Y9	CHF 84'100.—	CHF 113'560.—
Y10 - Y11	CHF 86'320.—	CHF 116'740.—
Y12 - Y13	CHF 88'410.—	CHF 120'140.—

5.2 REMISE POUR FRATRIE

	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e
Y6	CHF 1'394.50	CHF 2'789.00	
Y7 - Y9	CHF 1'735.50	CHF 3'471.00	
Y10	CHF 1'806.00	CHF 3'612.00	

Y11	CHF 1'826.50	CHF 3'653.00	<ul style="list-style-type: none"> • Élèves à horaires réduits et/ou suivant des cours de préparation à l'IB de manière autonome • Élèves aux besoins éducatifs spécifiques
Y12 - Y13	CHF 1'949.50	CHF 3'899.00	

6. DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Certains éléments sont obligatoires, et d'autres peuvent être facturés à la discrétion de l'école une fois que les besoins de l'enfant ont été convenus dans le cadre des conditions d'admission.

Veillez vous reporter à l'annexe pour consulter ce qui est inclus ou non.

6.1 FRAIS IGCSE

Les frais IGCSE (International General Certificate of Secondary Education) sont fixes et destinés aux élèves de la section IGCSE (années Y10 et Y11). Ces frais couvrent les dépenses directement liées à l'IGCSE ainsi que les frais d'examen, entre autres.

Y10	CHF 250.—
Y11	CHF 1'350.—

6.2 FRAIS DIPLOME IB

Les frais du baccalauréat international (IB) sont fixes pour les élèves de la section IB (années Y12 et Y13). Ces frais couvrent les dépenses directement liées au baccalauréat international (IB) ainsi que les frais d'examen et de supervision du mémoire, entre autres.

Y12	CHF 1'500.—
Y13	CHF 1'500.—

6.3 UNIFORME SCOLAIRE

Tous les élèves de l'école St Georges doivent porter un uniforme. Les articles composant l'uniforme sont fournis par l'école et facturés séparément. Il est possible de se les procurer dans la boutique dédiée à l'uniforme.

6.4 LEARNING CENTRE

L'objectif du Learning Centre est de soutenir tout élève ayant besoin d'une intervention à court ou à long terme :

- Élèves aux points forts et aux talents particuliers
- Programme intensif d'anglais spécialisé (ELAP) et aide à l'intégration pour les élèves qui n'ont pas encore les compétences linguistiques nécessaires pour participer au programme d'études
- Élèves ayant des besoins scolaires qui bénéficieraient d'un soutien scolaire régulier pendant la journée ou après l'école
- Élèves ayant besoin d'un soutien scolaire supplémentaire
- Élèves ayant besoin d'un soutien en raison d'une absence due à des engagements sportifs

sont divisés en trois montants, plus ou moins proportionnels à la durée de chaque trimestre.

Trimestre 1 = 40 % (15 semaines)
 Trimestre 2 = 30 % (10 semaines)
 Trimestre 3 = 30 % (10 semaines)

Exigibilité des paiements :

Trimestre 1 30/06/2024

Trimestre 2 30/11/2024

Trimestre 3 29/02/2025

Les dates doivent être strictement respectées.

Politique d'admission au Learning Centre

- Les parents doivent suivre la procédure d'admission et sont invités à fournir autant d'informations que possible à l'école. Les parents doivent fournir tout rapport médical et psychologique à l'école pour permettre une évaluation et une prise en charge appropriée. L'école rassemble toutes les informations des rapports et des formulaires de recommandation des enseignants, le cas échéant, et une évaluation supplémentaire aura lieu comme indiqué dans la politique d'admission.
- L'école fournit des conseils sur le programme d'études le plus adapté au candidat. Si nécessaire, lorsqu'un soutien supplémentaire est requis, l'école indique le niveau de soutien nécessaire et les éventuels frais supplémentaires.
- Selon les besoins de l'individu, les élèves des niveaux 2 ou 3 peuvent également s'inscrire au soutien scolaire (niveau 1 ou ELAP niveau 4) et seront facturés en conséquence.
- Les parents comprennent que, dans certains cas, les besoins de l'élève sont identifiés après une évaluation menée par matière du programme scolaire à l'arrivée, ou après une période passée à l'école internationale St Georges.

Veuillez consulter l'annexe pour prendre connaissance des frais du Learning Centre.

7. PAIEMENT DES FRAIS

Tous les droits indiqués sur la facture doivent être payés à l'avance et au plus tard à la date d'échéance.

Il est possible de demander une facturation trimestrielle ou annuelle pour les élèves qui se réinscrivent. Sauf préavis écrit, l'option de facturation sera la même que celle de l'année précédente.

Les « dépenses supplémentaires » sont facturées à la fin de chaque trimestre. Toutes les factures doivent être payées en totalité, sans déduction.

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou par carte de crédit. Des frais de 3% seront appliqués aux paiements par carte de crédit.

Toute réclamation concernant les factures doit être adressée par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant leur réception. En cas d'inscription tardive, les frais sont exigibles à la réception de la facture.

Aucun remboursement des frais ne peut être demandé en raison d'une absence pour cause de maladie, d'expulsion ou de mesures disciplinaires ou de toute autre circonstance non imputable à l'école.

8. FACTURATION TRIMESTRIELLE

Il s'agit de la méthode employée si aucune indication contraire n'est communiquée à l'école. Les frais annuels

9. CONSEQUENCES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT OU DE NON-PAIEMENT

Si les frais ne sont pas payés à la date d'échéance, l'élève sera suspendu de l'école, y compris des activités et des examens, et ne pourra pas obtenir son diplôme. Les rapports, diplômes, recommandations ou fiches de notes ne seront pas délivrés tant que toutes les obligations financières des parents n'auront pas été réglées.

Les élèves ne seront suspendus qu'une semaine au maximum de l'internat avant d'être obligés de rentrer chez eux.

Les parents ou la Partie signataire s'engagent à **payer un intérêt annuel de retard de 10 %** pour tout retard de paiement, ainsi que des frais pour l'envoi de rappels (50 CHF pour le deuxième rappel, 100 CHF pour les rappels supplémentaires).

Dans l'éventualité où une famille aurait plus d'un enfant inscrit à l'école internationale St Georges, les conditions énumérées ci-dessus s'appliqueront à tous les enfants.

L'école internationale St Georges a le droit de demander une option de prélèvement automatique pour tous les autres paiements et les parents, les tuteurs ou la Partie signataire acceptent d'en avertir leur banque en conséquence. Les dépenses engagées par l'école internationale St Georges dans le cadre du processus de recouvrement seront facturées aux parents ou à la Partie signataire.

10. RETRAIT

Tout retrait doit être communiqué en contactant par écrit le service des admissions à l'adresse suivante : admissions@stgeorges.ch. Un changement annoncé n'est considéré comme valable que si sa réception a été confirmée par le service des admissions de l'école internationale St Georges.

- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 1 (décembre), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **31 aout 2024**.
- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 2 (mars), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **31 décembre 2024**.

- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 3 (juin), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **31 mars 2025**.

Si le délai de préavis n'est pas respecté, les frais de scolarité et d'internat du trimestre suivant seront exigibles dans leur intégralité. Aucune exception n'est envisageable.

Si, pour une raison quelconque, les parents décident de retirer leur enfant de l'école avant le début ou en cours de trimestre, aucune demande de remboursement ou de restitution d'une partie des frais de scolarité et d'internat, et des frais fixes dus pour ce trimestre, ne sera prise en compte.

Si un enfant est prié de quitter l'école internationale St Georges en raison d'une infraction grave aux règles et politiques de l'école, les parents seront contactés sans délai. L'élève sera accompagné à l'aéroport par un représentant de l'école, habilité à embarquer l'élève concerné sur le vol qui relie Genève à la ville de résidence des parents.

Les parents doivent venir chercher leur enfant à son arrivée à l'aéroport. L'école s'efforcera de contacter les parents/l'agent/le tuteur légal par téléphone dans un premier temps et par écrit/par e-mail pour organiser le départ de l'élève. Il incombe aux parents/à l'agent/au tuteur légal de veiller à ce que l'école puisse le(s) contacter à tout moment. Les frais de rapatriement des élèves concernés sont à la charge des parents ou de la Partie signataire.

Tous les frais liés à l'exclusion d'un élève seront à la charge des parents ou de la Partie signataire.

11. CHANGEMENTS DE STATUT

Pour être considéré comme valable, tout changement de statut (passage de l'internat complet à l'internat en semaine, ou passage de l'internat à l'externat) doit être demandé par écrit. Les changements doivent être demandés à l'avance dans les mêmes délais que pour un retrait.

Les autorités suisses locales seront informées de tout changement de statut. Le changement de statut peut entraîner l'annulation d'un permis de séjour.

Aucune aide en matière de visa ou de permis de séjour ne sera offerte aux élèves qui ont changé de statut pour passer de l'internat à l'externat.

12. PRESENCE

Les obligations familiales et sociales ne doivent pas entraver la fréquentation ponctuelle de l'école et le travail régulier. L'absentéisme pour raisons médicales doit être signalé avant 8 heures le jour de l'absence. Les demandes d'absence pour toute

autre raison (familiale, personnelle, etc.) doivent être communiquées par écrit au principal. En cas de refus, l'absence est enregistrée comme une absence non autorisée. **Un élève trop souvent absent de l'école peut être invité à redoubler et, dans des cas exceptionnels, ne pas être en mesure d'obtenir son diplôme.** Pendant les vacances scolaires et les vacances de mi-trimestre, tous les internes doivent rentrer chez eux, rester chez leurs parents ou tuteurs légaux ou s'inscrire à l'un des voyages scolaires prévus. L'internat de l'école est fermé pendant les vacances et jours fériés, à l'exception de l'Ascension et de la Pentecôte. Les élèves en internat en semaine doivent rentrer chez eux le week-end. Ils peuvent demander à rester pour un week-end et devront alors payer des frais journaliers calculés au prorata.

13. ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENT

Tous les élèves en internat complet sont automatiquement inscrits auprès de l'assurance maladie de l'école dès leur inscription.

L'école internationale St Georges ne pourra en aucun cas être tenue responsable du non-respect de ces conditions. Tous les élèves inscrits à l'école internationale St Georges doivent avoir souscrit une assurance maladie et accident valide et conforme aux réglementations du canton de Vaud.

14. VISA ET PERMIS DE SEJOUR ETUDIANT

Afin d'être admis à l'école internationale St Georges, tous les élèves, à l'exception des citoyens suisses, doivent être en possession d'un permis de séjour émis par la Suisse. Sauf autorisation du gouvernement suisse, aucun élève étranger ne peut commencer à suivre les cours sans visa étudiant ou permis de séjour suisse valide pour l'année scolaire complète.

Il incombe entièrement à la famille de demander un visa valide afin de pouvoir entrer en Suisse à des fins d'éducation. Un visa Schengen n'est pas un document valable pour permettre à un élève d'entrer en Suisse et de suivre ses études.

Lors de l'admission, l'école fournit une assistance aux élèves en internat complet pour la demande de permis de séjour temporaire. **Aucun remboursement et aucune réduction ne seront appliqués en cas de refus de visa ou d'arrivée tardive en raison de problèmes de visa. L'école internationale St Georges informera les autorités suisses compétentes qui ont émis le permis de séjour si un élève se retire, change de statut ou est expulsé de l'école.**

15. UTILISATION DES PHOTOS ET PROTECTION DES DONNEES

L'école internationale St Georges prend au sérieux la protection des données et ses responsabilités en matière de traitement approprié et légal des données à caractère personnel en tant que responsable du traitement des

données. Nous nous engageons à respecter les obligations légales et les normes pratiques du secteur lors de la collecte, du traitement et du stockage des informations à caractère personnel. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre avis de confidentialité sur notre site Web : <https://www.stgeorges.ch/fr/politique-de-confidentialite>

L'école internationale St Georges demande votre consentement ou celui de votre enfant s'il a plus de 13 ans avant d'utiliser les photos de votre enfant prises pendant l'année scolaire à des fins de publicité, de campagne, de promotion de notre école et/ou des écoles du groupe Inspired Education (y compris les publications, la présentation ou la diffusion dans les journaux, sur Internet ou dans d'autres médias).

16. RESPONSABILITE EN MATIERE DE DOMMAGES ET DE VOL

Les dommages aux biens causés par les élèves relèvent de la seule responsabilité des parents, du/des tuteur(s) légal(aux), de la Partie signataire ou de tout élève ayant atteint l'âge de 18 ans.

L'école internationale St Georges décline toute responsabilité en cas de vol, notamment d'effets personnels, d'argent, de documents, de bijoux ou d'autres objets de valeur.

Les parents et l'élève s'engagent à ne tenir en aucun cas l'école internationale St Georges responsable et à couvrir et indemniser immédiatement et intégralement l'école internationale St Georges pour toutes les conséquences et dommages résultant du non-respect de leurs engagements (notamment selon le règlement de l'école et le droit suisse) et de tout acte illégal, aussi minime soit-il, causé intentionnellement ou par négligence par l'élève à tout bien appartenant à la l'école internationale St Georges, à son image et à sa réputation.

17. PROTECTION DE L'ENFANT

L'école internationale St. Georges s'engage à protéger et à promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes et attend de tout le personnel, des parents et des bénévoles qu'ils partagent cet engagement. Il y a un responsable désigné de la protection de l'enfance et un responsable adjoint de la protection de l'enfance qui travaillent en étroite collaboration avec le personnel, les parents et les élèves, ainsi qu'avec les autorités locales, pour s'assurer que les politiques de protection de l'enfance sont respectées sur le campus et en dehors, lors de compétitions, d'excursions ou de voyages résidentiels.

18. RESPONSABILITE GENERALE, ACCEPTATION, DROIT APPLICABLE

Pour les internes, le principal et le responsable de l'internat agissent *in loco parentis* en l'absence des parents de l'enfant.

Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes les conditions générales précédentes. L'école se réserve le droit de les modifier à tout moment et, le cas échéant, en informera les parents.

Une fois le formulaire de candidature signé, les présentes conditions générales sont considérées comme acceptées. Le(s) parent(s), le(s) tuteur(s) légal(aux) ou la Partie signataire acceptent les présentes conditions générales à partir du moment où l'élève est présent à l'école internationale St Georges, même si le contrat n'est pas signé.

La législation suisse est seule applicable à toutes les questions découlant des présentes conditions générales et des accords connexes, quel que soit le pays de résidence des parents ou des tuteurs légaux.

L'école internationale St Georges ne pourra en aucun cas être tenue responsable des coûts ou des dommages dus à un retard ou à une inexécution des présentes conditions générales découlant de toute cause ou événement indépendant de la volonté de l'école, y compris, sans limitation, la cessation des services prévus par les présentes ou tout dommage en résultant pour l'autre Partie en raison de la fermeture de l'école, d'une panne d'électricité ou de toute autre défaillance mécanique, d'une catastrophe naturelle, d'une épidémie, pandémies, d'un acte terroriste, d'une action ou d'une recommandation gouvernementale.

L'école internationale St Georges ne sera en aucun cas tenue de rembourser les frais ou autres sommes qu'elle aura reçus en cas de fermeture de l'école pour les raisons susmentionnées.

Si une disposition ou une partie des présentes conditions générales est jugée invalide ou inapplicable, seule cette disposition ou partie particulière, et non l'ensemble des conditions générales, sera inopérante.

Le lieu de juridiction est Montreux, en Suisse. L'école est toutefois habilitée à engager une action en justice devant le tribunal compétent du lieu de résidence des parents ou des tuteurs légaux.

Les présentes conditions générales sont rédigées en français et en anglais. En cas de litige concernant les termes du présent Contrat, la version anglaise prévaut.

ANNEXE

A1. RESUME DES SERVICES

Inclus (sans frais supplémentaires)

- Rapports académiques
- Relevés de notes
- Les activités et clubs gérés par le personnel de l'école (sur le campus) auront lieu pour les Juniors de 15h50 à 17h00 et pour les Middles et Seniors de 16h30 à 18h00.
- Assurance accident
- Formation complémentaire pour les concours
- Transfert à l'aéroport de Genève/Zurich aux dates d'arrivée/de départ officielles (internat complet uniquement)*
- Transfert à la gare de Montreux ou de Vevey inclus aux dates d'arrivée/départ officielles (internat complet uniquement)*.
- Supervision des pauses par les enseignants
- Accès Wi-Fi généralisé sur le campus
- Papeterie de classe
- Excursions scolaires
- Restauration avec le personnel
- Studio de fitness
- Voyage scolaire (à partir de la sixième année)
- Orientation IB
- Orientation IGCSE
- Plan éducatif individuel - le cas échéant
- Maison et tuteur individuels
- Événements inter-maisons
- Blanchisserie (sauf nettoyage à sec), internat complet seulement
- Prêt de manuels scolaires
- Test Morrisby (Y11 seulement)
- Repas et en-cas obligatoires
- Réunions avec les parents et soirées d'information
- Système de soutien pastoral
- Adresse électronique personnelle de l'école (Élèves des écoles secondaires « Middle School » et « Senior School » **UNIQUEMENT**)
- Évaluation SEN préliminaire - le cas échéant
- Portail des élèves et application mobile
- Bibliothèque de l'école
- Photos officielles de l'école (photo individuelle uniquement)
- Événements sociaux à l'école
- Infirmerie scolaire
- Rapport d'installation pour les nouveaux élèves (après 3 semaines suivant la date de début)
- Club des frères et sœurs, pour les élèves de primaire ayant des frères et sœurs en école secondaire « Senior School » (de 15 h 45 à 16 h 15)
- Projets sociaux d'entreprise
- Programme de leadership pour les élèves
- Conseil scolaire des élèves
- Repas supervisés
- Études supervisées
- Aide à la demande d'un permis de séjour suisse (élèves en internat complet uniquement)
- Tickets pour les productions de l'école
- Transport pour un maximum de six rendez-vous médicaux par an, dans la région de Montreux et Vevey.
- Orientation universitaire et professionnelle
- Tests normalisés variés - le cas échéant
- Intervenants invités
- Programme hebdomadaire de ski, camp de ski (Y1 et plus, Trimestre 2 uniquement)
- Album de promotion

Non inclus (facturé séparément)

- Transport vers d'autres aéroports que ceux de Genève et de Zurich
- Transfert vers les gares autres que Montreux et Vevey
- Transfert du week-end vers/depuis la gare de Montreux et Vevey pour les internes en semaine
- Soutien et conseils psychopédagogiques, le cas échéant, ou autre service de thérapie jugé approprié, comme la physiothérapie, l'orthophonie et la thérapie du langage
- Frais d'examen et d'évaluation
- Autres articles de papeterie
- Prix international du duc d'Édimbourg
- Clubs de vacances
- Activités et séjours pendant les vacances scolaires
- Frais liés au Learning Centre
- Assurance maladie
- Assistance en langue maternelle
- Cours de musique particuliers
- Cours particuliers
- Clubs privés
- Supplément classe réduite (IB **SEULEMENT**)
- Location d'équipement de ski
- Camp de vacances
- Uniforme et vêtements de sport
- Blanchisserie pour élèves en internat en semaine
- Argent de poche
- Transport pour les rendez-vous médicaux si votre enfant dépasse six par an, ou si les rendez-vous sont situés en dehors de la région de Montreux et Vevey.

- Manuels scolaires (nécessaires pour les classes, commandés par l'école)

* DATES OFFICIELLES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

TERM 1			
DATES D'ARRIVÉE		DATES DE DÉPART	
DATE	HEURE	DATE	HEURE
25/08/2024	Entre 12h00 et 21h00	18.10.2024	Entre 6h00 et 19h00
27/10/2024	Entre 12h00 et 21h00	12.12.2024	Entre 6h00 et 21h00
		13.12.2024	Entre 6h00 et 16h00

TERM 2			
DATES D'ARRIVÉE		DATES DE DÉPART	
DATE	HEURE	DATE	HEURE
05/01/2025	Entre 12h00 et 21h00	14.02.2025	Entre 6h00 et 19h00
23/02/2025	Entre 12h00 et 21h00	03.04.2025	Entre 6h00 et 21h00
		04.04.2025	Entre 6h00 et 16h00

TERM 3			
DATES D'ARRIVÉE		DATES DE DÉPART	
DATE	HEURE	DATE	HEURE
21/05/2025	Entre 12h00 et 21h00	17.06.2025	Entre 6h00 et 21h00
		18.06.2025	Entre 6h00 et 21h00
		19.06.2026	Entre 6h00 et 12h00

A2. RESUME DES FRAIS (INTERNAT EN SEMAINE)

	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10	Y11	Y12	Y13
Frais d'admission	8'500							
Dépôt de garantie	4'000							
Frais de scolarité et d'internat	69'690	69'690	84'100	84'100	86'320	86'320	88'410	88'410
Dépenses supplémentaires	5'000							
Frais IGCSE					250	1'350		
Frais diplôme IB							1'500	1'500
Camp de ski et ski en semaine	Inclus							
Clubs gérés par l'école	Inclus							
Autres clubs	Prix sur demande							
Assurance médicale et complémentaire	Pas inclus							
Argent de poche	Pas inclus							
Pack uniforme	Pack de base de 300 à 545 CHF							
Demande de chambre single	10'000							

A3. RESUME DES FRAIS (INTERNAT COMPLET)

	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10	Y11	Y12	Y13
Frais d'admission	8'500							
Dépôt de garantie	4'000							
Frais de scolarité et d'internat	94'250	94'250	113'560	113'560	116'740	116'740	120'140	120'140
Dépenses supplémentaires								
Frais IGCSE					250	1'350		
Frais diplôme IB							1'500	1'500
Camp de ski et ski en semaine	Inclus							
Clubs gérés par l'école	Inclus							
Autres clubs	Prix sur demande							
Assurance médicale et complémentaire	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700	2'700
Argent de poche	De 1'050 à 1750 CHF							
Pack uniforme	Pack de base de 300 à 545 CHF							
Demande de chambre single	10'000							

A4. FRAIS LIES AU LEARNING CENTRE

Niveaux de soutien	Type de programme	Frais par année
	Besoins éducatifs spéciaux (SEN)	
Action scolaire	Différenciation en classe	Aucun frais inclus
Groupes d'intervention	Intervention de 6 semaines en petit groupe en lecture, en orthographe ou en mathématiques de base. Les séances se déroulent trois fois par semaine pendant une heure.	CHF 150.— (par intervention de six semaines)
Niveau 1	Une session de soutien scolaire par semaine au sein du Learning Centre ou d'une classe spécifique. Le format doit être décidé par le responsable du Learning Centre.	CHF 2'160.—
Niveau 2	Une séance d'intervention d'un spécialiste du soutien à l'apprentissage (soutien social, émotionnel, comportemental, services de conseil, remédiation spécifique de la dyslexie et de la dyscalculie, parole et langage) avec le personnel des besoins éducatifs spécifiques.	CHF 3'500.—
Niveau 3	ELAP (programme intensif d'anglais spécialisé) pour les élèves n'ayant pas encore intégré le programme d'anglais général.	CHF 3'750.—
Niveau 4	Deux heures d'intervention spécialisée prolongée (différences d'apprentissage spécifiques, diagnostics, programmes cognitifs) avec le personnel des besoins éducatifs spécifiques.	CHF 6'200.—
Niveau 5	Soutien complet en matière de besoins éducatifs spécifiques Intégration au programme général lorsque cela est possible (en fonction de l'âge et des besoins de l'individu). Programme spécial sur mesure avec assistance individuelle à l'élève, lorsque cela est jugé nécessaire.	Sur demande